



**Commune de CAISSARGUES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET
MODIFICATION N°1 DU PLU**

Par arrêté N° 2023-160 en date du 5 septembre 2023, M. le Maire de Caissargues a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Caissargues.

Cette modification n°1 du PLU porte sur la suppression de 5 emplacements réservés délimités au bénéfice de la commune, la modification des limites de la zone UC pour y intégrer des parcelles antérieurement rattachées aux zones UA et UE2, l'adaptation de points de règlement des zones UA, UC et UD et la clarification d'un certain nombre de terme du règlement.

À cet effet, M. Bertrand MANONVILLER, enseignant rattaché au Ministère de l'Education Nationale a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Guy FREMAUD commissaire enquêteur suppléant par décision N°E2300050/30 en date du 12 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Caissargues se déroulera **du 2 octobre au 3 novembre 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Le dossier d'enquête publique est composé de l'ensemble des actes de la procédure, du projet de modification n°1 du PLU, de l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 9 mai 2023, des avis des personnes publiques associées reçus en Mairie de Caissargues et d'une note réglementaire.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sous format papier et sous format dématérialisé sur un poste informatique tenu à la disposition du public en Mairie de Caissargues, 16 Rue de la Souleïado, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (le lundi de 9h à 12 h et de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h)
- Sous format numérique et téléchargeable sur le site internet de la Ville de Caissargues : <http://www.caissargues.fr> rubrique : Cadre de vie – Enquête publique

- Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie de Caissargues aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués précédemment ;
- par courrier adressé à : M. le commissaire enquêteur – Enquête publique Modification n° 1 du PLU » par voie postale ou déposé en Mairie de Caissargues, 16 Rue de la Souleïado, 30132 CAISSARGUES
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepubliqueModificationplu@caissargues.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté.

Quel que soit le moyen utilisé, les observations et propositions devront obligatoirement être déposés avant la date de clôture de l'enquête, soit le 3 novembre 2023 à 17 heures.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Manduel aux dates et horaires suivants :

- **Le lundi 2 octobre de 9h à 12h**
- **Le mercredi 18 octobre de 15h à 17h**
- **Le vendredi 3 novembre de 15h à 17h**

La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU est la commune de Caissargues représentée par son Maire, M. Olivier FABREGOUL.

Les informations relatives au projet de modification n° 1 du PLU peuvent être demandées auprès Mme Magali TORELLI, service urbanisme de la Mairie de Caissargues, Tel : 04 66 38 11 58 – Poste 4.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en Mairie de Caissargues aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville de Caissargues : <http://www.caissargues.fr>. **rubrique : Cadre de vie – Enquête publique**

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Caissargues pour approbation.

**Le Réveil du Midi
Bouclage jeudi à 16h - parution le vendredi
règlement CB :
par téléphone ou sur www.lereveildumidi.fr**



**Commune de SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS-ET-AVÉJAN
Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 16 octobre 2023 au 16 novembre 2023, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h et le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Cette délibération est affichée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant un mois à compter du 29 septembre 2023.



**Maître François GILLES
AVOCAT**

14 Boulevard Louis Blanc 30100 ALES
TEL 04 66 52 43 22

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT**

**COMMUNE D'ALES (GARD)
24 RUE LAFAYETTE
D'UNE MAISON DE VILLE MITOYENNE
ÉLEVÉE SUR UN ÉTAGE,**

édifiée sur une parcelle cadastrée SECTION AM N°275
d'une contenance cadastrale de 98ca

**SUR LA MISE A PRIX DE 8 000 €
OUTRE LES CHARGES**

**Adjudication fixée :
LE MARDI 28 NOVEMBRE 2023 à 14H00**

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice
3 Place Henri Barbusse 30100 ALES

**Visite des lieux :
le MARDI 14 NOVEMBRE 2023 DE 14H00 à 15H00
par la SCP TARDY & DAUZET, Commissaires de Justice
associés à BAGNOLS SUR CEZE (GARD)
Tél. 04 66 89 52 18**

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau d'ALES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur les sites www.rdvocats.fr & www.avoventes.fr)

Il sera procédé à la requête de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS SA, au capital de 235 996 002,00 € immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N°382 506 079 dont le siège social est Tour Kupka B – 16 Rue Hoche – 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Postulant Monsieur François GILLES, Avocat au Barreau d'ALES – 14 Boulevard Louis Blanc – 30100 ALES et pour Avocat plaidant la SCPA rd avocats & associés, Avocats au Barreau de NIMES, dont le siège est 16, rue des Greffes – 30000 NIMES

A la vente aux enchères en un seul lot d'une maison de ville mitoyenne élevée sur un étage, édifiée sur une parcelle cadastrée SECTION AM N°275 d'une contenance cadastrale de 98ca

Ledit bien se décompose ainsi :

Au rez-de-chaussée : Un garage, une pièce annexe, une entrée avec cage d'escalier et cagibi

Au 1er étage : Un petit dégagement, deux chambres, un séjour avec cuisine ouverte, une terrasse, une salle d'eau et WC

Chauffage : gaz

Superficie totale : 69,63 m²

Occupation : par la propriétaire

Certifié exact MC Dejax